

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 1 - ELECTION EXÉCUTIF
OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DES JURYS DE CONCOURS

Total : 58 L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi neuf avril, s'est assemblé à la Maison des Arts et de la Culture, 12 rue Rocheau à Epinay-sous-Sénart (91860) sous la Présidence de François DUROVRAY

Présents : 48 Nathalie ALCARAZ, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Gaëlle BOUGEROL, Sylvie CARILLON, Christophe CARRERE, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Valérie DOLLFUS, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Nicole LAMOTH, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Fula MESIKA, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Valérie RAGOT, Graziella RIOU-HARCHAOU, Laurent ROUSSET, Leïla SAID, Fouad SARI, Josiane SIMON, Aouicha TRAORE, Clément VEYRAT

Représentés : 9 Nicolas ALLEOS donne pouvoir à Thomas CHAZAL, Taoufik BOUCHAL donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI, Christel CASSATA donne pouvoir à Michaël DAMIATI, Christophe CHARDEY donne pouvoir à Laurent ROUSSET, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Olivier CLODONG, Marie-Françoise DUSSAUD donne pouvoir à Sylvain PAQUET, Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Gaëlle BOUGEROL, David FÉROT donne pouvoir à Maxence MAHEN, Bilal LAOUFI donne pouvoir à Aouicha TRAORE

Absents : 1 Typhaine DESBOIS-BOUBY

DCC-2026-035

SECRETAIRE DE SEANCE
Clément VEYRAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 23/04/2026

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DELIBERATION

DCC-2026-035	DÉSIGNATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DES JURYS DE CONCOURS
--------------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L5211-1, L5211-10,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2162-22, R2162-24,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU l'accord local du 31 août 2025 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à 58,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU la délibération n°2026-027 en date du 2 avril 2026 relative aux modalités de dépôt de listes concernant les CAO et CDSP,

VU la liste de candidatures déposée,

VU les résultats du scrutin,

CONSIDERANT que l'élection des membres de la CAO a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que les conseillers communautaires membres de cette commission seront amenés à siéger au sein des jurys de concours qui pourront être constitués en application de l'article R2162-24 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT que le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de la désignation par vote à main levée,

Le Bureau Communautaire consulté,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 091-200058477-20260423-DCC2026_035-DE



Article Unique : PROCLAME les conseillers communautaires suivants ~~membres en tant que titulaires~~
et suppléants de la CAO et des jurys de concours :

Titulaire 1 : Gaelle BOUGEROL
Titulaire 2 : Colette KOEBERLE
Titulaire 3 : Christophe CHARDEY
Titulaire 4 : Valérie DOLLFUS
Titulaire 5 : Jean-Michel MATHY (UGEC)

Suppléant(e) 1 : Nicolas DOHIN
Suppléant(e) 2 : Pascal ODOT
Suppléant(e) 3 : Christine COTTE
Suppléant(e) 4 : Damien ALLOUCH
Suppléant(e) 5 : Guillaume PRIM (UGEC)

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne



Signé électroniquement par :

François DUROVRAY

Date de signature : 23/04/2026

Qualité : Président